

■ **S. Facchinetti S.A.**, à Neuchâtel, CH-645-1006572-9 (FOSC du 18.02.2008, p. 11/4343166). Les pouvoirs de Giner Bernard, ainsi que la procuration de Bourget Paul Francis sont radiés. Conrad Claude, jusqu'ici sous-directeur, nommé directeur, continue de signer collectivement à deux, mais désormais sans autre restriction. La restriction de la signature avec un sous-directeur de la fondée de procuration Carrel Evelyne est levée; celle-ci continue de signer par procuration collective à deux, sauf avec un autre fondé de procuration. Procuration collective à deux, sauf entre eux, a été conférée à Colo Marco, d'Italie, aux Bayards, et Thévoz Patrick, de Missy, à Faoug.
Registre journalier no 3106 du 12.12.2008
(04790290 / CH-645.1.006.572-9)